



Rapport Formation « Nouvelles Actions Territoriales »

**Montpellier,
Du 19 au 26
Octobre 2014**



Programme sénégalais - allemand
d'Appui à la Décentralisation et au
Développement Local



PROGRAMME NATIONAL
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



Sommaire

1. INTRODUCTION GENERALE	4
2. DEROULEMENT DES SESSIONS PAR JOURNEE	6
2.1 Journée 1 Montpellier	6
- <i>Matinée - L'aménagement du territoire et le jeu des acteurs : du local au global : les territoires de demain, éléments de réflexions et questionnements.</i>	<i>6</i>
- <i>Réflexions / débat animé par M. Destrait, secrétaire général de l'ONG SOS faim, Bruxelles</i>	<i>7</i>
- <i>Après midi - Découpages territoriaux et politiques de développement</i>	<i>8</i>
- <i>Réflexions / débat animé par M. Destrait</i>	<i>9</i>
2.2 Journée 2 : flux et lieux Montpellier	9
- <i>Matinée - Thème d'exposé : redéfinir les grandes phases de la décentralisation pour chaque pays de l'UEMOA</i>	<i>9</i>
- <i>Après Midi : Transport, développement et territoire</i>	<i>12</i>
- <i>La politique des transports en Europe : libéralisation et durabilité M. Laurent Chapelon, professeur, Université Paul Valéry- Montpellier</i>	<i>12</i>
2.3 Journée 3 : Marseille	15
- <i>« Un haut lieu de la mondialisation : la CMA/CGM, 3ème transporteur maritime mondial »</i>	<i>15</i>
- <i>« Un exemple de grand projet urbain avec requalification du front de mer : Euromed »</i>	<i>16</i>
2.4 Journée 4 : Montpellier	17
- <i>Matinée – Intervention de M. le Commissaire Augustin TompieuZouo chargé du département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme, UEMOA</i>	<i>17</i>
- <i>Réflexions / débat</i>	<i>19</i>
- <i>Matinée – Les SIG comme outil d'aide à la décision dans l'aménagement du territoire</i>	<i>19</i>
- <i>Après- Midi – Visite de l'hôtel de ville de Montpellier</i>	<i>20</i>
2.5 Journée 5 : Toulouse	22
- <i>Matin 22 :-La question du projet métropolitain et visite du chantier Tram, M. Jean-Michel Evin, Directeur Général des services Toulouse Métropole</i>	<i>22</i>
- <i>Après-Midi -Visite de sites et du modèle intégré du système de transport à Toulouse (bus-métro-tramway) M. Jean-Michel Evin, Directeur Général des services Toulouse Métropole et son équipe</i>	<i>23</i>
2.6 Journée 6 : Marseillan	23
- <i>Matin - Le projet d'aménagement du littoral de Marseillan, M. Garcia, Directeur Général des Services de la ville de Marseillan</i>	<i>23</i>
- <i>Après – Midi -Territoires : cadre de vie et risques, M.Fredric Leone, Professeur, Université Paul-Valéry- Montpellier</i>	<i>24</i>
CONCLUSION.....	25

Glossaire

ONG : Organisation Non Gouvernementale

CL : Collectivité Locale

CT : Collectivité Territoriale

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

GERAD : Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement

UMR/GRED : Unité Mixte de Recherche Gouvernance Risques
Environnement Développement

SIG : Système d'Information Géographique

1. INTRODUCTION GENERALE

Le séminaire/formation Nouvelles actions territoriales s'est déroulé à l'université Paul Valéry Montpellier III, du 19 au 26 octobre 2014. Il est organisé par le Groupe d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement (GERAD), les pays de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) et l'Unité Mixte de Recherche (UMR) GRED (Gouvernance Risques Environnement Développement). Il s'inscrit, en effet, dans le cadre de l'Axe 2 Gouvernance (UMR-GRED). Ce séminaire réunit les différents acteurs de l'aménagement du territoire et les élus locaux des différents pays membres de l'Union Economique Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), et a pour but de clarifier les problèmes d'organisation de l'espace et de faire un état des lieux de l'action territoriale de ces pays (Sénégal, Guinée Bissau, Mali, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Togo, Benin, Niger).

La contribution de l'UEMOA s'inscrit dans cette lancée de renforcement continu de ses membres afin de mieux les sensibiliser sur les problématiques d'aménagement du territoire. A ce titre, tous les huit (8) pays de l'UEMOA sont représentés.

Pour ce 6^{ème} rendez-vous, le séminaire propose d'inaugurer un volet formation. Aujourd'hui les pratiques de l'aménagement du territoire sont à un tournant décisif et leurs évolutions s'avèrent délicates. Le développement, la modernisation, la territorialisation et la mondialisation sont les quatre concepts qui définissent ces évolutions. A ces grands concepts s'ajoute la participation de citoyens de plus en plus revendicatifs et impliqués dans la gestion de leur territoire.

Dans ce contexte, le rôle des élus locaux et des responsables de l'aménagement du territoire, le jeu des échelles ainsi que le développement des projets économiques, sociaux ou environnementaux sont les problématiques qui se trouvent au cœur du débat.

L'agenda de ce séminaire se décline en trois pistes de réflexion :

- prise en compte de la notion de territoires puis l'impact du découpage territorial sur l'aménagement du territoire
- opérationnalité des concepts : Etat des lieux des grandes étapes de la décentralisation, projets territoriaux et politiques publiques dans chaque pays de l'UEMOA et transport, développement et territoire
- jeu des échelles : politiques et stratégies de l'aménagement du territoire communautaire et utilisation des SIG comme outil d'aide à la décision.

A ce titre, le séminaire /formation est bâti en plus des discussions et échanges en salle autour de trois (03) dynamiques :

- Euromed qui permet de mieux de comprendre le jeu des échelles d'une carte intra- urbaine dans une grande agglomération ;
- La ville de Montpellier : cadre d'aménagement, un exemple de l'architecture moderne avec les constructions intra-communales ;
- La ville de Toulouse avec ses métropoles et ses agglomérations.

2. Déroulement des sessions par journée

Pour chaque session, seront abordées une synthèse des points clés des communications et celle des discussions.

2.1 Journée 1 Montpellier

■ Lundi 20 octobre 2014 – journée 1 : Montpellier

Deux communications ont structuré cette journée inaugurale du séminaire de formation sur les nouvelles actions territoriales.

Communication 1

- *Matinée - L'aménagement du territoire et le jeu des acteurs : du local au global : les territoires de demain, éléments de réflexions et questionnements.*

M. Miossec, Professeur, Université Paul Valéry, Montpellier III UMR-GRED

M. Miossec dresse un état des lieux des évolutions territoriales en France. Le plan s'articule en quatre parties :

- 1) Constat
- 2) Action publique territoriale à l'épreuve de la décentralisation
- 3) Dénommer et démêler l'écheveau ou trancher le nœud
- 4) Au milieu du gué

1) La France possède un long héritage historique basé sur la recherche d'un découpage équilibré comme l'ont montré les différents quadrillages au fil du temps. Par exemple, le terme de régionalisation est employé depuis 1850, lorsqu'A.Comte propose sa réforme régionale. Pourtant le découpage régional actuel date de 2003 et il est aujourd'hui remis en cause par une nouvelle réforme. Elle propose la fusion des régions actuelles en des entités plus importantes et suscite de nombreuses oppositions.

Aujourd'hui il y a un véritablement besoin de stabilité législative. Pourtant les normes et les concepts sont en constants renouvellement et les réformes se multiplient. De nombreuses difficultés apparaissent alors dans la mise en place des outils et des moyens. Cette inadaptabilité provoque l'inquiétude chez l'ensemble des gestionnaires de l'aménagement du territoire pour qui, il devient difficile d'indiquer le cap à suivre sur le long terme. L'évolution vers les nouveaux concepts est en marche mais l'ancrage historique est un frein à l'établissement d'une gouvernance efficace.

2) Concrètement cela se traduit lors de la mise en place d'un projet d'aménagement par exemple, où il est difficile de désigner un chef de projet. Le citoyen ne s'y retrouve pas. Le désengagement de l'Etat et la maîtrise des dépenses publiques sont des préoccupations centrales à prendre en compte aux différents échelons. Plusieurs questionnements ressortent :

- A quelle échelle travaille-t-on ?
- Quelles sont les capacités des acteurs publics locaux ?
- Comment organiser la cohérence territoriale ?

3) depuis 1999 la loi Chevènement a instauré la création des Etablissements Publiques de Coopération Intercommunales (EPCI). Cette nouvelle entité tente de répondre à un découpage politique, institutionnel ou fonctionnel. En effet cette structure permet aux communes de se regrouper pour développer plusieurs compétences en commun (transports, gestion du territoire, gestion de l'environnement...) Ce maillage se superpose aux nombreux découpages déjà existants appelé aussi « mille-feuille » français.

A l'avenir il est important d'aller vers une simplification de ce découpage et multiplier les liaisons verticales afin d'éclaircir la législation et lever le flou entre celle-ci et les élus locaux. Actuellement en France, nous en sommes aux balbutiements de l'apprentissage de l'action collective.

4) Pour une meilleure gouvernance il faut intégrer la médiation territoriale par le biais de personnes compétentes pour jouer un rôle de conseils territoriaux. Cette notion interpelle les différents corps de métiers (ingénieurs, élus, techniciens, formateurs) et nécessite que des changements interviennent notamment dans l'ingénierie. Par exemple, dans l'ingénierie d'usage quotidien les visions strictement sectorielles sont à éviter. Concernant l'ingénierie de projet se sont les visions trop hiérarchiques qui sont à exclure.

Pour conclure, il serait nécessaire de purger le « mille-feuille » d'entités territoriales qui quadrille actuellement la France. Le territoire doit être appréhendé de façons multiples et le pavage administratif de la France doit être adapté à chacun des territoires qui la composent. A l'avenir, les collectivités territoriales vont avoir un rôle bien plus important dans l'aménagement du territoire, accompagné d'un nouveau profilage de l'Etat.

Réflexions / débat animé par M. Destrait, secrétaire général de l'ONG SOS faim, Bruxelles

Comment vivez-vous **la complexité** des échelles au niveau de vos territoires ?

Eléments de réponse :

- Manque de cohérence territoriale : défi de la concertation et de la flexibilité (Sénégal)

- Prise en compte du contexte local et de l'avis des populations (Mali)
- Autonomisation des régions : quels sont les moyens disponibles ? (Mali)
- Agence Régionale de Développement (ARD) comme structure d'aide au développement local (Sénégal)
- Héritages historiques comme frein à la mise en place de nouvelles réformes (Sénégal)
- Problèmes juridique et hiérarchique entre les différents échelons (Niger)
- Médiateur social comme solution (Sénégal)

- *Après midi - Découpages territoriaux et politiques de développement*

M. Amadou Diop, Professeur, Université Cheikh Anta Diop, Dakar UMR-GRED

M. Diop s'interroge sur le concept de découpage territorial et sur la recherche d'un territoire pertinent.

- Les pays africains concernés et notamment la Mali et le Sénégal, ont un maillage hérité et remodelé durant la période des Indépendances. On constate un maillage très serré dans la partie occidentale, puis on observe un desserrement démographique. Plus généralement, on constate des disparités socio spatiales dans l'ensemble des pays d'Afrique. Le découpage territorial est un acte politique et social peu banal dont l'Etat est le commanditaire. L'objectif de l'Etat est de régler des problèmes de géopolitique. Le découpage sert donc à mieux contrôler l'espace, cependant il peut provoquer dans certains cas l'émergence d'identité territoriale.
- La temporalité est un facteur d'incompréhension notamment lorsque l'héritage historique maintient certains territoires qui ne peuvent disparaître. Au Sénégal par exemple, le département repose sur des espaces de vie et sa pertinence sur l'aspect social. Il est historiquement le seul territoire constant. Cet échelon est important car il est fédérateur et viable.
- La dimension étatique est encore très présente et la décentralisation s'en ressent. La perpétuelle recomposition territoriale met en évidence la logique territoriale selon laquelle le territoire est le garant de l'Etat mais est aussi vécu par une population.
- Le sentiment de périphérie est très fort dans certaines régions excentrées d'où la nécessité de renforcer les zones transfrontalières. Par exemple au Bénin, le littoral est une zone de développement importante où l'on retrouve un maillage serré contrairement au nord où l'on retrouve une logique de marginalisation.
- Concernant la localisation des services, on retrouve là aussi certains enclavements. Les équipements sont bien souvent trop éloignés de la population. Le territoire est coordonné par les services départementaux

mais le transfert de compétences à l'échelon local reste minime voir inexistant.

Cette évolution à double vitesse engendre des problèmes de gouvernance et de nombreux questionnements : qui contrôle le territoire ? Et quel est son degré de maîtrise ?

La recherche d'un territoire pertinent, d'un maillage idéal a toujours été et est encore aujourd'hui d'actualité. Par exemple, concernant la définition d'une ville, on s'aperçoit que chaque pays à sa propre définition. L'échelon quelque soit son niveau, doit prendre en compte les échelons inférieurs et supérieurs et intégrer les différents projets d'aménagement. L'intérêt de prendre en compte cette imbrication d'échelons réside dans le développement de perspectives identiques. Il est important de promouvoir un leader territorial pour répondre aux exigences des populations. Cette cohérence territoriale se matérialise par la compréhension des dynamiques.

Synthèse des discussions

Réflexions / débat animé par M. Destrait

Les découpages territoriaux ne fragilisent-ils pas les territoires ?

Eléments de réponse :

- Trouver des solutions pour concilier le découpage et le rôle des acteurs (Sénégal)
- Réfléchir sur le statut spécifique des grandes villes (Sénégal)
- Prendre en compte les dimensions religieuses et politiques (Sénégal)
- Développer des études évaluatives et faire ressentir avantages et insuffisances (Mali)
- Réfléchir à l'ensemble de l'organisation du territoire en contre balançant les espaces à fort développement par quelques centres forts
- Attirer le secteur privé par des conventions cadres
- Assurer la viabilité fiscale
- Etre source de proposition pour l'Etat

2.2 Journée 2 : flux et lieux Montpellier

■ Mardi 21 octobre -Journée 2 - Montpellier

- *Matinée - Thème de l'exposé : redéfinir les grandes phases de la décentralisation pour chaque pays de l'UEMOA*

La prise de parole est partagée entre les 7 représentants de chaque pays. Le représentant du Bénin est absent.

- Grandes étapes de la décentralisation au Niger

Le processus de décentralisation est intervenu après la Conférence Nationale. Cependant l'instabilité politique et la succession de coups d'état ont retardé sa mise en œuvre par les pouvoirs publics. C'est en 2000 qu'un corpus juridique a réellement pu être mis en place et a favorisé le bon démarrage de la réforme. 10 ans plus tard le gouvernement a réajusté un nouveau document pour pallier aux nombreuses insuffisances, et a élaboré le Code Général des Collectivités Territoriales.

Des difficultés persistent encore, notamment une hiérarchie inexistante entre les différentes entités. Les communes font face à un manque de moyens humains et financiers. Il s'agit aujourd'hui de résoudre ces problèmes par de nouvelles améliorations.

- Grandes étapes de la décentralisation au Sénégal

En 1972, débute la 1^{ère} étape de la décentralisation avec la création des Communautés Rurales. Elles prennent en charge leur développement et gèrent le foncier. En 1990, une nouvelle compétence vient s'ajouter puisque le président de la Communauté Rurale gère le budget.

En 1996, les régions sont créées et gèrent 9 domaines de compétences mais avec des difficultés notamment au niveau des transferts financiers.

Enfin en 2013, a lieu la communalisation intégrale, la création des départements et la suppression des régions. Cette étape est une réelle avancée dans la décentralisation économique. Il reste cependant à clarifier les compétences des départements et des communes pour éviter les conflits.

- Grandes étapes de la décentralisation au Togo

Actuellement aucune action n'est réellement en vigueur sur le territoire. A la veille des indépendances la décentralisation a pourtant bien été inscrite dans la Constitution mais sa mise en œuvre effective n'a jamais été réalisée. En 1981, le pouvoir politique fait un découpage en 30 Préfectures et 9 communes de plein exercice, ces dernières correspondent aux principales villes du pays. Plusieurs lois vont plus ou moins marquer le processus de décentralisation toujours à un stade de projet. L'absence d'une réelle volonté politique fait stagner le processus qui s'enlise.

- Grandes étapes de la décentralisation au Mali

Le processus de décentralisation répond à deux raisons fondamentales :

- La rébellion de 1990 durant laquelle il y eut de fortes revendications territoriales identitaires dans l'ensemble du pays.
- Le 26 mars 1991 signe la fin du parti unique.

C'est finalement en 2000 que le processus de décentralisation devient opérationnel avec la création de 19 communes urbaines, 8 régions et 49 cercles. Cette étape amorce un regroupement régional exécutif. Les difficultés restent dans le transfert de compétences entre la théorie et l'application concrète.

Les cercles vont être supprimés et le rôle des régions renforcés lors de la réforme majeure.

- **Burkina Faso**

La décentralisation a été consacrée par la Constitution de 1991 en son article 107 avec la reconnaissance d'un certain nombre de principes de gestion. En 1998, un toilettage des textes a favorisé l'adoption des Textes d'Orientation de la Décentralisation –TOD- d'où la nécessité de créer d'autres communes.

En 2004, la Loi portant Code Général des Collectivités Territoriales a érigé 02 niveaux de décentralisation (les communes et les régions). Ainsi 11 blocs de compétence ont été transférés aux collectivités locales.

Les arrondissements n'ont pas d'autonomie financière.

Les communes et les régions ont les mêmes niveaux de compétence, ce qui ne manque pas de poser quelques problèmes de chevauchement de compétence dans la mise en œuvre. En 2006, des protocoles d'opérationnalisation entre gouverneurs et collectivités ont permis le transfert de 04 autres blocs de compétence dans les domaines de la santé, de l'éducation, des sports et loisirs.

Une tutelle rapprochée s'exerce sur les collectivités locales qui sont confrontées à des problèmes de ressources humaines.

Le Burkina Faso dispose d'outils de planification tels le Schéma National d'Aménagement du Territoire-SNAT-, les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire –SRAT- et les Plans d'Occupation des Sols-POS-

Perspectives

Il est envisagé la déconcentration des services financiers et la réflexion sur le statut de l'élu local se poursuit.

- **Guinée Bissau**

La Guinée Bissau vient d'entamer son processus de décentralisation. Il existe seulement des régions au nombre de huit (08) et 40 secteurs dirigés par des administrateurs nommés. Les maires sont nommés. La Guinée-Bissau est entrain d'organiser le processus de tenue des élections locales. Cette première phase d'initiation nécessite beaucoup de sensibilisation des acteurs centraux et locaux.

- **Côte d'Ivoire**

La Côte d'Ivoire a connu un long passé de décentralisation avec les dates clés :

- en 1914 : création de la commune de Grand Bassam ;
- 1960 ; création des communes de Bouaké et d'Abidjan ;
- 1980 : l'organisation des premières élections locales a permis la création de 10 communes
- 1985 : existence de nouveaux textes réglementaires ;
- 1999 : changement de régime avec un changement de vision de la décentralisation ;
- 2002 : création du département comme circonscription administrative. Emergence du district et de la région (collectivité territoriale)
- 2010 : création de 1500 communes (pas toutes opérationnelles)
- 2011 : nouveau régime politique : suppression des communes nouvellement créées qui ne sont pas fonctionnelles et suppression des départements

La Côte d'Ivoire dispose actuellement de 197 communes, 31 régions et de 2 Districts (Yamoussoukro et Abidjan). L'Administration centrale est représentée au niveau arrondissement, département et région.

Il y a des acquis importants enregistrés au plan politique tels le renforcement de la démocratie locale. Toutefois, quelques faiblesses liées entre autres à l'insuffisance des moyens transférés corrélativement aux compétences transférées.

- *Après Midi : Transport, développement et territoire*

Communication 1:

La politique des transports en Europe : libéralisation et durabilité M. Laurent Chapelon, professeur, Université Paul Valéry- Montpellier UMR-GRED

Cinq (05) axes de réflexion ont été abordés :

1. Les fondements et stratégies

Il y avait un certain monopôle. La mise en concurrence des entreprises de transport a permis de casser les monopôles nationaux pour faire émerger des entreprises de transport transnationales avec des rayons d'action croissant. La libéralisation des transports ne signifie pas une déréglementation mais une réglementation au niveau européen

Dans le secteur du transport, l'échelon de référence est l'Union Européenne-UE-. Les Etats appliquent les décisions fixées par l'échelon européen à travers les directives et règlements. L'UE s'est engagée dans le développement de modes alternatifs à la route d'où l'existence d'une série de réglementation tels les

Accords de Kyoto (qui réorganise les transports pour réduire les gaz à effet de serre).

2. Efficacité et contraintes du transport routier

Le transport terrestre occupe une part importante dans les activités de transport. La route absorbe la quasi-totalité des nouvelles demandes de transport issues de l'intégration européenne. Ceci contribue au succès économique intérieur européen. Les raisons de ce succès résident dans l'adaptabilité et la flexibilité, l'ouverture des frontières.

Toutefois, les encombrements et saturations notées dans certaines régions cumulés aux effets externes (impacts sur la santé publique difficiles à comptabiliser notamment pour la sécurité sociale..) font du transport routier un mode de transport contesté. Et il est souhaité de taxer plus lourdement le transport routier à sa juste incidence environnementale (éco-taxe sur les poids lourds) et de favoriser l'attractivité des modes alternatifs à la route plus respectueux de l'environnement.

3. Vers un renouveau du transport ferroviaire

Pour un renouveau, il faut s'assurer de :

- La restructuration des entreprises ferroviaires avec une séparation des gestionnaires et des exploitants de service de transport, ce qui garantit une indépendance de gestion dans le budget et la comptabilité des entreprises différentes de ceux de l'Etat. Il en est ainsi de la création en France le 01^{er} Janvier 2015 d'un pôle public ferroviaire intégré avec un EPIC de tête : la SNCF sous forme de holding avec deux composantes : la SNCF Réseau (gestionnaire des infrastructures) et la SNCF Mobilité (exploitant du réseau).
- La libéralisation du transport ferroviaire
- L'ouverture du transport ferroviaire à la concurrence internationale (SNCF/ Thello)
- L'intégration des réseaux et la création de corridors
- L'implication des collectivités locales (régions) dans la gestion des transports ferroviaires

4. La restructuration du transport aérien

L'ouverture à la concurrence le 01^{er} Avril 1997 entraînant une remise en cause des accords avec les pays-tiers a favorisé l'émergence d' « accords à ciel-ouvert » entre l'UE et les Etats membres. Ceci a entraîné une réforme de l'architecture du contrôle du trafic aérien et une réflexion autour du projet de « Ciel Unique Européen ». L'objectif de ce projet est de fluidifier le trafic et de réduire les temps de parcours et les émissions de gaz à effet de serre. On assiste alors à des

stratégies d'alliance entre compagnies aériennes exemple Star Alliance (1997), Oneworld (1999), Skyteam (2000).

L'objectif de ces alliances est de travailler à la fidélisation des passagers avec la création d'un programme commun d'accumulation des points.

La recherche de compétitivité a entraîné le développement de modèles d'organisation des services en étoile tels les « hub and spokes » de même que l'émergence des compagnies aériennes à bas coûts (créées aux Etats Unis dans les années 1970).

5. Accompagner l'essor du transport maritime

Le transport maritime est un mode de transport qui accompagne la mondialisation de l'économie dont il est la cause et la conséquence. Il a des atouts certains qui résident dans sa capacité de charge, son faible coût à la tonne la conteneurisation.

Ce mode de transport peut se développer en s'ouvrant à la concurrence dans une perspective de maintien de la continuité territoriale.

6. Le fluvial, une alternative sous-exploitée

Ouvert à la concurrence depuis le 01er Janvier 2000, le transport fluvial garde de sérieux atouts environnementaux du fait du taux faible de consommation d'énergie par tonne-Km et des émissions limitées de gaz à effet de serre. Ce mode a aussi bénéficié de la conteneurisation.

Conclusion

La libéralisation favorise de nouveaux opérateurs ce qui crée une concurrence exacerbée d'où la nécessité de restructurations profondes. L'UE se positionne en faveur d'un système de transport durable avec la promotion de modes alternatifs plus respectueux de l'environnement. C'est l'émergence des « alter-modalités » c'est-à-dire la combinaison des modes alternatifs de transport.

Interventions

Les interventions ont abordé les points suivants :

- Le financement du système du transport par le biais du Partenariat Public Privé –PPP-
- La politique de réduction des gaz à effet de serres
- L'harmonisation des normes dans la zone UE
- La rentabilité des liaisons aériennes
- Les effets de la mondialisation
- La conteneurisation.

Communication 2:

Les projets territoriaux et les politiques publiques, M. Destrait, secrétaire général de l'ONG SOS faim, Bruxelles

En présentant sa communication, M. Destrait a évoqué la diversité des politiques et instruments. C'est le cas par exemple du secteur agricole où on note des instruments variés tels les PNIA et PRIA.

Ils sont gérés au niveau national ou sous-régional par de grosses entités (FAO, le Programme Alimentaire Mondial, ECOWAP). Le poids de l'aide et la compétition des institutions internationales pèsent sur les économies africaines réputées fragiles.

L'initiative AGIR (Alliance Globale pour la résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest) soutient les initiatives de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS.

On note une superposition de plusieurs cadres de coordination avec des ancrages ministériels variés d'un pays à un autre. A cela s'ajoute une superposition des dispositifs de coordination des bailleurs. Il y a un empilement des politiques qui multiplie le jeu des acteurs.

Discussions

- L'absence de leader territorial
- Le rôle de l'UEMOA et des institutions internationales, sous- régionales et étatiques
- La nécessité d'une politique agricole avec différents piliers qui intègrent les territoires
- La combinaison de l'agriculture familiale et l'agro- business.

2.3 Journée 3 : Marseille

■ Mercredi 22 octobre – Journée 3 : Marseille

La visite à Marseille s'est déroulée en deux temps :

Communication 1

- *« Un haut lieu de la mondialisation : la CMA/CGM, 3ème transporteur maritime mondial »*

Groupe familial créé en 1978, le groupe CMA/CGM est créé par M. Jacques Sadi et offre des services complets de transport dans le domaine fluvial. Première ligne en Afrique, il devient acquéreur en 2005 de Delmas.

3^{ème} groupe mondial de transport en conteneurs, le groupe dessert environ 400 ports d'escale dans 150 pays. Le groupe offre une gamme de produits diversifiés et veut se positionner davantage en Afrique.

Pour maintenir la position de leader et capter une clientèle, le groupe a développé une stratégie bâtie sur 4 piliers :

- Un gain d'échelle ;
- Développement du réseau ;
- Une plate-forme logistique offrant une gamme de services complémentaires à moindre coût;
- La mise en place de solutions de transfert intermodal jusqu'à l'intérieur des territoires.

Interventions

Les discussions ont porté sur les aspects suivants :

- La surcharge des routes ;
- La politique sociale de l'entreprise en Afrique ;
- L'évaluation des parts de marché en Afrique ;
- Le corridor Dakar-Bamako ;
- L'entretien et la maintenance des infrastructures ;
- La complexité des procédures pour les entreprises en Afrique ;

Communication 2

- *« Un exemple de grand projet urbain avec requalification du front de mer : Euromed »*

Créé en 1995 pour une durée de 15ans, l'Euromed est un ambitieux projet urbain qui veut développer la ville en réalisant de grands investissements. Parmi ces investissements, on note la réalisation d'un tunnel ferroviaire, d'une autoroute, d'une digue de 14 000 Km, la création d'espaces verts, de centres commerciaux.

L'objectif est de relier la ville par le biais de la réalisation de projets. A travers cet objectif, l'Euromed veut corriger les disparités sociales.

Interventions

Les interventions ont porté sur les aspects suivants :

- Les modalités d'accès au financement/PPP
- La nécessité d'un portage politique en matière d'Aménagement du Territoire ;
- L'importance d'une vision et d'un message clair en matière d'aménagement du territoire ;

- La valeur ajoutée d'Euromed en termes de fiscalité pour les collectivités locales.

Plan Euromed 1



2.4 Journée 4 : Montpellier

■ Jeudi 23 octobre - journée 4 : Montpellier

- *Matinée* -

Intervention de M. le Commissaire Augustin TompieuZouo chargé du département de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme, UEMOA

M. le Commissaire A. Tompieu Zouo après avoir remercié en son nom et celui du président de l'UEMOA Cheike Hadjibou Soumaré l'ensemble des participants au séminaire, a présenté les grands axes de la Commission de l'UEMOA.

Il salue également la volonté d'innovation du GERAD et du GRED, lors de ce séminaire avec l'intégration d'un volet formation. Il a mis l'accent sur la nécessité d'une mise en cohérence des différentes politiques d'aménagement du territoire. Le développement territorial exige une articulation des différentes politiques locales.

L'approche pragmatique doit être encouragée car elle profite à l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire. Enfin il insiste sur le fait que cette formation sera un plus pour les participants et que les enseignements théoriques pourront être appliqués pour chacun des pays de l'UEMOA.

Il s'est réjoui de l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tels la GIZ à travers le Programme d'appui à la Décentralisation et au Développement Local-PRODDEL- qui ont soutenu l'initiative.

Politiques et stratégies de l'aménagement du territoire communautaire

Mme Camara/Monteiro, chargée de l'Aménagement du Territoire, UEMOA

Mme Camara/Monteiro a présenté la Politique d'Aménagement Territorial Communautaire (PATC). L'UEMOA a été créée en 1994 lors de la signature d'un traité entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept pays de l'Afrique de l'Ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le Franc CFA. En 1997, la Guinée Bissau devient le 8^{ème} pays membre de l'Union. L'objectif de l'Union est de créer un espace économique unifié porteur de croissance, avec la création d'un marché commun, la coordination de politiques sectorielles etc ...

Les principaux programmes sont structurés en quatre axes stratégiques. L'axe 1 est un appui à la Commission et permet un renforcement des capacités notamment grâce à la mise en place d'une Convention en 2012. L'axe 2 décrit un grand programme éducatif adopté en 2009 avec notamment une étude importante réalisée par le GERAD. L'axe 3 a permis l'élaboration d'Atlas Régional dont la première édition a été finalisée en 2013. Cet atlas est un réel outil d'aide à la prise de décision et une deuxième édition est déjà prévue en 2018. Il existe également un Schéma de Développement de l'Espace Communautaire.

L'UEMOA a élaboré un certain nombre d'outils de référence et de planification spatiale tels :

- L'Atlas régional de développement (instrument d'aide à la négociation et à la décision)
- Le Schéma de Développement de l'espace communautaire –SDER- qui planifie les infrastructures et identifie les zones et pôles de développement)
- Le document cadre d'orientation de la politique d'aménagement du territoire communautaire de l'UEMOA
- Le traité de l'UEMOA
- L'Observatoire Régional d'Analyse spatiale du Territoire Communautaire (ORASTEC).

- *Réflexions / débat*

- Qu'en est-il de la coordination entre l'UEMOA et la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ?

→ Aujourd'hui il existe une parfaite collaboration entre les deux organismes.

- Quel est le rôle de l'UEMOA dans la décentralisation pour chaque pays ?

→ C'est une des grandes préoccupations de l'Union puisqu'une étude est en cours pour dresser l'état des lieux de l'avancement de chaque pays en matière d'aménagement du territoire.

- Comment amener les Etats à respecter un standard minimum homogène en matière d'aménagement du territoire ?

→ L'UEMOA se propose de faire une revue des réformes en cours dans les pays.

- Quelles sont les actions financières de l'UEMOA ?

→ L'UEMOA essaie d'appuyer chaque Etat en termes financiers. Le respect des engagements financiers de chaque état a été souligné. Pourquoi ne pas réfléchir à récompenser les pays qui respectent leur engagement ?

- *Matinée - Les SIG comme outil d'aide à la décision dans l'aménagement du territoire*

*Monique Gherardi, Ingénieur d'études, Université Paul Valéry Montpellier
III UMR GRED*

Les Systèmes d'Information Géographique (SIG) servent à traiter, analyser, actualiser des données spatiales géolocalisées. Le SIG est un outil d'aide à la décision.

Le géoréférencement est une étape importante que le sigiste se doit de maîtriser pour permettre le bon fonctionnement du SIG. L'intérêt d'un SIG réside dans l'actualisation de ses bases de données pour les rendre évolutives.

Le SIG permet de créer une base de données évolutive qui s'enrichit au fur et à mesure des acquisitions des données et des requêtes spatiales. Le SIG est différent de la cartographie.

Les missions sur le terrain sont des phases indissociables du travail de cartographie afin de confronter les données spatiales à la réalité du terrain.

Enfin il est primordial d'avoir une réflexion en amont en concertation avec les différents partenaires du projet SIG afin de poser le socle des principales données à représenter.

Aujourd'hui l'évolution des technologies permet d'accéder à des outils SIG tels que des logiciels gratuits (QGIS) ou encore l'utilisation de Google Earth. Chaque commune peut donc créer son propre service SIG à condition d'en avoir fait la réflexion en amont. Faire du SIG requiert des compétences particulières et nécessite de recruter du personnel formé, afin d'en faire un outil d'aide à la prise de décision efficace.

Pour compléter cette intervention technique M. Sarrsigiste à l'UEMOA a présenté l'outil web application Postgre. La mise en ligne des bases de données sur un serveur permet une flexibilité et une meilleure autonomie pour les différents utilisateurs. Cet outil Postgre est dans l'attente de la validation par les Etats.

Interventions

Les réflexions ont porté sur les :

- Les indicateurs de suivi
- La différenciation entre les notions de géoréférencement-cartographie-infographie
- La nécessité de former à l'usage de ces outils pour l'adressage et la gestion du foncier.

- Après- Midi – Visite de l'hôtel de ville de Montpellier

La délégation a été accueillie de manière cordiale par M. Max Levita, Maire-Adjoint de Montpellier, représentant du maire de Montpellier M. Philippe Saurel qui, dans introduction générale, a fait un parcours historique de la ville.

Par la suite, une série de communication a été présentée par :

M. Yannick Tondut, Directeur général délégué charge du développement à la ville

M. Tondut a fait une présentation de la politique d'urbanisme de la ville de Montpellier basée sur un développement de type axial.

7^{ème} ville française avec une population qui est passée de 97501 à 260 000 habitants en 2010. La ville a construit une vision stratégique avec un nouvel espace urbain métropolitain adossé au centre historique avec 20 000 nouveaux logements pour environ 40 000 habitants.



Il a aussi évoqué les grands projets de la ville qui mettent en œuvre la mixité fonctionnelle et permet la création de nombreux équipements publics tels : le port Mariane, le concept Eco-cité et Eco-quartier, la construction de la 2ème gare TGV, la restructuration de nouveaux quartiers, la redynamisation du patrimoine historique, la modernisation des universités....

M. Christophe Perez, Directeur de la SERM, Montpellier

M. Perez a donné des détails des structures d'appui à la communauté d'agglomération et aux collectivités locales :

- la Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine ;
- la Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier ;
- la Société Publique Locale d'Aménagement ;
- un Groupement d'Intérêt Économique créé en 2011.

Les missions de ces structures d'appui sont les suivantes :

- Faire des études de faisabilité ;
- Assurer les procédures administratives ;
- Réaliser des projets ;
- Commercialiser l'ensemble des sites disponibles au profit de promoteurs constructeurs ;
- Financer les opérations d'aménagement.

Mme Janin part d'une vision politique et urbanistique. Cette vision consiste à rejoindre le Lez et la mer. Elle est revenue sur les grands projets de la ville : Antigone, le Port Mariane ...

Les autorités municipales envisagent de repenser le modèle de développement urbain de Montpellier afin d'accompagner les mutations en cours dans le secteur. Il faut adapter les produits par rapport aux attentes des populations. D'où l'idée de co-production développée par la municipalité qui reste garante de l'intérêt général.

Deux (02) objectifs sont fixés pour répondre à l'évolution des modes de vie :

- Réparer la ville (développer de grands quartiers nouveaux et repenser les quartiers existants)
- Replacer Montpellier dans une vision territoriale (favoriser le bien-vivre local dans une perspective d'attractivité du territoire).

2.5 Journée 5 : Toulouse

■ Vendredi 24 octobre - journée 5 : Toulouse

- *Matin*

Communication 1

- *La question du projet métropolitain et visite du chantier Tram,*

M. Jean-Michel Evin, Directeur Général des services Toulouse Métropole

M. Evin a fait une présentation de la ville de Toulouse et de ses agglomérations. Ville aérospatiale et aéronautique, Toulouse est une ville - centre importante et se présente comme un premier niveau d'intercommunalité.

Les choix politiques dans les mobilités ont été organisés à partir d'une autorité unique.

On distingue en France trois (03) types de métropole :

- La métropole de droit commun ;
- La métropole à statut particulier ;
- La métropole - région.

M. Evin a aussi évoqué les acteurs de la gouvernance territoriale situés au niveau de la région, du département, de l'intercommunalité et de la commune.

Pour finir, M. Evin a détaillé les grands projets d'infrastructures de la ville dans le domaine du transport en partant de l'entreprise Tisséo qui est la troisième ligne de métro.

Interventions

Les participants ont débattu autour des questions suivantes :

- Quelle est la place des populations dans les processus d'intercommunalité ?
 - La typologie d'intercommunalité en France constituée des métropoles, de la communauté urbaine, de la communauté d'agglomération, de la communauté de communes.
 - La vision à donner aux territoires
 - Les organes de gestion de l'intercommunalité constitués de l'organe exécutif, de l'organe délibérant et de l'organe administratif.
- *Après-Midi*
 - *Visite de sites et du modèle intégré du système de transport à Toulouse (bus-métro- tramway)*

M. Jean-Michel Evin, Directeur Général des services Toulouse Métropole et son équipe

La délégation a emprunté divers modes de transport pour mieux comprendre le système intégré en vigueur à Toulouse et les modalités d'aménagement du territoire de la municipalité.

2.6 Journée 6 : Marseillan

■ Samedi 25 octobre – journée 6 : Montpellier

- *Matin*

Communication 1

- *Le projet d'aménagement du littoral de Marseillan,*

M. Garcia, Directeur Général des Services de la ville de Marseillan

Le projet d'aménagement du littoral de Marseillan a été expliqué par M. Garcia,

Menacé par des débordements, les autorités municipales ont imaginé des systèmes innovants qui permettent de retenir le sable marin et combattre l'érosion côtière.

La matinée a été ponctuée par des visites de sites et un tour de ville afin de mieux connaître l'environnement.

- *Après - Midi*

Communication 2

- *Territoires : cadre de vie et risques*

M. Fredric Leone *Professeur, Université Paul-Valéry- Montpellier III. UMR GRED*

La gestion des risques et catastrophes est un sujet préoccupant pour beaucoup de municipalités.

La multiplicité des catastrophes naturelles pousse les municipalités à penser à des systèmes de gestion des risques. En effet, la recherche de responsabilité dans les catastrophes naturelles exige plus d'attention de la part des territoires.

La gestion des risques découle de la conjonction d'aléas, d'enjeux et de vulnérabilité.

Parmi les mesures de prévention, on note celles dites structurelles (exemple la construction d'ouvrages de protection tels les digues et les mesures prescrites par l'Etat et qui se présentent comme des outils de prévention (Les Plans de Prévention des Risques et les Plans Locaux d'Urbanisme).

Il y a aussi les diagnostics de vulnérabilité consistant par exemple à étudier les facteurs qui peuvent endommager la vulnérabilité du bâtiment.

La complexité de la question relative à la gestion des catastrophes exige que les acteurs territoriaux soient constamment renforcés et mis à niveau afin de mieux maîtriser les enjeux et se préparer en conséquence.

Conclusion

L'aménagement des territoires a été un sujet préoccupant pour les municipalités du Nord et du Sud. Des systèmes différents ont été pratiqués par les territoires. La recherche de responsabilité est une exigence de gestion qui pèse sur les responsables des collectivités territoriales constamment confrontées à un souci de cohérence en matière d'aménagement du territoire.

L'initiative conjointe de GERAD et l'Université de Montpellier fortement soutenue par l'UEMOA et des acteurs venant d'horizons différents a été fortement saluée par les différentes parties prenantes.

Elle a allié à la fois des exposés théoriques et des visites de terrain, ce qui a lui donné un caractère pragmatique

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	Prénoms et nom	Pays	Adresses
1.	M. Jean Marie Miossec	France	Professeur, Université Paul Valéry, Montpellier III/UMR GRED
2.	Amadou DIOP	Sénégal	Coordonnateur Principal GERAD/UMR GRED
3.	Mme Monique Gherardi Leone	France	Ingénieur d'études, Université Paul Valéry, Montpellier III/UMR GRED
4.	Augustin Tompieu Zouo	Burkina Faso	Commissaire UEMOA chargé de l'Aménagement du Territoire Communautaire, des Transports et du Tourisme
5.	Freddy Destrait	France	SG SOS Faim, Belgique
6.	M. Ali LO	Sénégal	Maire de Taïba, Président UAEL (Union des Associations d'Elus Locaux) - Sénégal
7.	M. Malal CAMARA	Sénégal	Directeur Général de l'Agence de Développement Local (ADL)
8.	Ndèye Sokhna Diagne Diop	Sénégal	Directrice de Programmes GERAD
9.	Bineta Dia Touré	Sénégal	Directrice Ressources Humaines et Responsable Financier GERAD
10.	M. Jean-Michel Evin	France	Directeur Général des services Toulouse Métropole
11.	M. Max Levita	France	Maire-Adjoint de Montpellier
12.	M. Fredric Leone	France	Professeur, Université Paul-Valéry- Montpellier III/ UMR GRED
13.	M. Laurent Chapelon	France	Professeur, Université Paul Valéry- Montpellier III /UMR GRED
14.	Mme Ndèye Aby SILLA	Sénégal	Directrice CAEL (Cellule d'Appui aux Elus Locaux)
15.	M. Gorgui CISS	Sénégal	Professeur à l'UCAD, Maire de la Commune de Yenn
16.	Mme Seynabou Gaye TOURE	Sénégal	Présidente du Conseil Départemental de Tivaouane, Ex Ministre déléguée chargée des Sénégalais de l'extérieur
17.	M. Kalidou CISSOKHO	Sénégal	Directeur de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kédougou
18.	M. Momar NDIAYE	Sénégal	Directeur de l'Agence Régionale de Développement (ARD) Louga
19.	Abdoul ANNE	Sénégal	Directeur de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kolda
20.	Mme Dieh Mandiaye Ba	Sénégal	Directeur du Centre national d'état civil au Sénégal
21.	Mme Awa Guèye Thioune	Sénégal	Directrice - GIZ/PRODEL
22.	M. Ndianko Cissé	Sénégal	GIZ/PRODEL
23.	Mme Khady DIENG GAYE	Sénégal	Chef de division / Direction Collectivité Locale
24.	M. Mouhamadou Abib NIASSE	Sénégal	Maire Taïba Niassène
25.	Mame Abdoulaye M. SARR	Burkina Faso	Chargé de la Cartographie et du SIGDATC/UEMOA 01 BP 543 Ouagadougou 01 - BURKINA FASO
26.	Mame Marie Bernard CAMARA MONTEIRO	Burkina Faso	Chargée de l'Aménagement du Territoire à l'UEMOA Ouagadougou 01 - Burkina Faso
27.	Julio INJUCAM	Guinée Bissau	Secrétaire Général de CI-AALGB - Guinée Bissau
28.	Youssef DIAKITE	Mali	Directeur Exécutif de l'Association des Municipalités du Mali
29.	Anani Mawusse Joachim HUNLEDE	Togo	Secrétaire Permanent Union des Communes du Togo
30.	Halilou ABOUBACAR	Niger	Association des Municipalités du Niger
31.	Bazoumana BARRO	Cote d'Ivoire	Administrateur Civil - Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
32.	Lassane OUEDRAOGO	Burkina Faso	Secrétaire Exécutif de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)
33.	Sanni GOUNOU	Bénin	Commune de Gogounou au Bénin
34.	Alain Beltran Mpoue	Rép. du Congo	Programme Officer au Bureau du PNUD/ Congo Brazzaville
35.	ALLOU Saraka Koffi André	Côte d'Ivoire	Directeur de l'Aménagement du Territoire au Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement
36.	Lagahé Emilie	France	Aide Logistique UMR GRED
37.	Isseu TOURE	France	Etudiante
38.	Emma Jedidi	France	Doctorante
39.	M. Yannick Tondut	France	Directeur général délégué charge du développement à la ville
40.	M. Christophe Perez		Directeur de la SERM
41.	Mme Janin	France	1ère Adjointe au Maire, Déléguée à l'Urbanisme
42.	M. Garcia	France	Directeur Général des Services de la ville de Marseillan